



Département de l'EURE  
Arrondissement d'EVREUX  
Canton LE NEUBOURG  
**Mairie d'IVILLE**

Arrêté n°11/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur  
**Rue Fernand Thorel**  
Pendant la durée des travaux  
**Fermeture à la circulation dans les deux sens avec déviation**

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1  
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les  
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la  
circulation lors de la réalisation des travaux de « création d'une bouche incendie »

### ARRETE

**Article 1<sup>ER</sup>**: La circulation sera fermée dans les deux sens, circulation interdite véhicules  
légers et poids lourds **rue Fernand Thorel** pendant la durée « **création d'une bouche  
incendie** » à partir du 18/09/2023 et jusqu'à la fin des travaux.

Une déviation sera mise en place :

- Sens 1 : Rue des Prés-Hauts – Rue Gibelmare- rue d'Elbeuf
- Sens 2 : Rue d'Elbeuf - Rue Gibelmare - Rue des Prés-Hauts

**Article 2** : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises  
en place par l'Entreprise chargée des travaux « **SARC** ».

**Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de **rue  
Fernand thorel**.

Fait à IVILLE,  
Le 08/08/2023  
Le maire,  
Jean-Paul Legendre

